

**. PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du MARDI 03 FEVRIER 2015**

**SOUS RESERVE  
D'APPROBATION**

Le trois février deux mille quinze à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Plancoët, sous la présidence de Patrick BARRAUX, Maire.

**Présents** P. BARRAUX – F. BOUAN – M. IZARN – P. FANOUILLERE - C. LABBÉ – T. GESRET – MC CHANCÉ – V. SAMSON - M. JACQUET – B. BOURDÉ - J.G. LOHIER – A. RUBÉ – E. FAREY - G. ROCCA - P. MESLAY – M. HAUTIERE (arrivée à 19 h 50)

**Excusés** E. LEGOFF (procuration à F. BOUAN)  
Y. REBILLARD (procuration à T. GESRET)  
F. LEROUX  
V. LE DISSEZ (procuration à P MESLAY)  
A. GAULTIER

Convocations  
Le 26 février 2015  
  
Affichage et publication  
Le 26 février 2015

**Absent** A.M. LE FIBLEC – S. COUVERCY –

Monsieur Alain RUBÉ est désigné secrétaire de séance

.....

**Adoption procès-verbal séance précédente :**

Monsieur le maire soumet le dernier procès-verbal à l'approbation des conseillers municipaux. Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

**01 – REALISATION EMPRUNTS :**

1 500 000 € RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE  
600 000 € SALLE MUTUALISEE

Le Maire informe les conseillers municipaux que

- ⇒ l'opération de construction et d'aménagement d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire nécessite de recourir à un nouvel emprunt de 1 500 000 €.  
Il rappelle qu'un 1<sup>er</sup> emprunt de 800 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole au taux de 2.71 % en 2014.
- ⇒ La construction d'une salle mutualisée nécessite également un financement par emprunt arrêté dans un 1<sup>er</sup> temps à 600 000 € dans l'attente de l'attribution de subventions.

Une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne.

Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne ont fait parvenir une proposition pour les deux emprunts, la caisse d'épargne pour le prêt de 1 500 000 € et la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas répondu.

Les membres de la commission des finances, réunis le 13 janvier 2015, ont étudié les offres et proposé de retenir l'offre la moins disante du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes :

EMPRUNTS	1 500 000 €	600 000 €
<b>Taux</b>	<b>2,08%</b>	<b>2.08 %</b>
Échéance	Trimestrielle	Trimestrielle
Date 1ère échéance	1er trimestre 2015	1 <sup>er</sup> trimestre 2015
Capital 2015	45 739,94	18 295.96
Intérêts 2015	23 162,98	9 265.19
<b>Annuité 2015 (3 trimestres)</b>	<b>68 902,92</b>	<b>27 561.15</b>
<b>Annuité 2016 (4 trimestres)</b>	<b>91 870,56</b>	<b>36 748.20</b>
Coût total emprunt	337 411,20	134 964.00
Montant commission	1 500,00	600.00

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par 18 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et V. Le Dissez pour l'emprunt de 1 500 000 € - construction scolaire,

et

Par 17 voix « pour » dont 2 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et 1 abstention de V. Le Dissez par procuration pour l'emprunt de 600 000 € - salle mutualisée,

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne les emprunts suivants :
  - **1 500 000 €** pour la construction et l'aménagement du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire
  - **600 000 €** pour la construction de la salle mutualisée au taux de 2.08 %.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et tous documents s'y rapportant avec le Crédit Mutuel de Bretagne pour les deux emprunts ci-dessus.

## O2 – EMPRUNT STATION D'EPURATION de 350 000 € RENEGOCIATION TAUX

Le Maire rappelle sa demande de renégociation du prêt n° 0811 0160553701 consenti en 2012 par le Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 350 000 € au taux de 5.47 % pour le financement des travaux de la station d'épuration.

Il indique qu'il a souhaité négocier le montant de l'indemnité actuarielle, jugée trop élevée mais qu'à ce jour aucune nouvelle offre n'a été proposée par le CMB.

A l'occasion de la consultation pour les emprunts ci-dessus, la demande de négociation a été réactivée.

Nouvelle proposition du 13 janvier 2015

- Indemnité actuarielle non négociable : 79 226.11 €
- Par contre : refinancement de cette indemnité par emprunt, soit :
- Montant emprunt :  $318\ 107.66 + 79\ 226.11 = 397\ 333.77$  €
- Durée : 17 ans
- Taux fixe : 1.92 %
- Annuités : 27 615.77 € (pour 29 214.91 € actuellement)
- Charge financière :  $72\ 584.31$  € +  $79\ 226.11$  € =  $151\ 810.42$  € au lieu de  $178\ 545.81$  € (gain  $26\ 735.39$  €)

Il précise que les membres de la commission des finances, réunis le 13 janvier 2015, ont émis un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

### Le conseil municipal,

Par 18 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et V. Le Dissez

- **AUTORISE** le Maire à renégocier le taux du prêt de 350 000 € consenti par le Crédit Mutuel de Bretagne au taux de 5.47 % pour le financement de la construction de la station d'épuration de Plancoët
- **DECIDE** d'accepter les conditions de la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne au taux de 1.92 %
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt ainsi que tous documents s'y rapportant.
- **PRECISE** que ces nouvelles conditions de prêt seront reprises dans l'avenant en cours avec les utilisateurs de la station d'épuration.

## PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux, les comptes de gestion et compte administratif général de la commune 2014 ainsi que le projet de budget pour 2015 dont le détail se présente ainsi : (arrivée de M. Hautière à 19 h 50)

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>CHAPITRE / COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>BP 2014 + DM</b>	<b>REALISE 2014</b>	<b>PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015</b>
O11	Charges à caractère général	627 848,00	602 975,80	664 110,00
O12	Charges de personnel	1 126 450,00	1 039 569,82	1 173 200,00
O14	Atténuation de produits	52 600,00	51 733,00	58 000,00
O22	Dépenses imprévues	6 810,00		10 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	581 975,21		737 197,25
O42	Opérations d'ordre	44 829,23	44 829,23	31 022,39
65	Autres charges de gestion courante	386 300,00	301 539,88	373 350,00
66	Charges financières	32 300,00	31 470,87	79 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 200,00	2 027,64	10 500,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 874 312,44</b>	<b>2 074 146,24</b>	<b>3 136 379,64</b>
<b>RECETTES</b>				
OO2	Résultat de fonctionnement reporté			250 168,64
O13	Atténuation de chages	50 000,00	106 242,64	80 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 027,44	4 027,44	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	36 475,00	32 686,92	33 000,00
73	Impôts et taxes	1 680 123,00	1 756 169,33	1 719 860,00
74	Dotations - subventions et participations	975 887,00	953 437,51	885 741,00
75	Autres produits de gestion courante	117 000,00	135 050,46	167 000,00
76	Produits financiers	100,00	9,24	110,00
77	Produits exceptionnels	10 700,00	13 927,10	500,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 874 312,44</b>	<b>3 001 550,64</b>	<b>3 136 379,64</b>
<b>RESULTATS</b>			<b>- 927 404,40</b>	

Le Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations et questions sur la section de fonctionnement.

Monsieur Meslay constate que l'augmentation des charges du chapitre 012 mérite une explication et qu'il serait intéressant de présenter un organigramme des postes.

Monsieur Barraux accède à cette demande et précise que le projet de budget tient compte de charges supplémentaires liées aux remplacements d'agents en maladie de longue durée. La commune supporte donc une double dépense pour l'agent titulaire et son remplaçant mais cette charge est atténuée par une recette au chapitre 014.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>D E P E N S E S</b>						
CHAPITRE / OPERATIONS/ COMPTE S	INTITULE	2014		2015		
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	REPORTS 2014	PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015	TOTAL
<b>HORS OPERATION</b>		<b>677 775,62</b>	<b>635 067,96</b>	<b>61 740,16</b>	<b>1 141 568,50</b>	<b>1 203 308,66</b>
001	Résultat d'investissement reporté	208 879,99	208 879,99		491 236,25	491 236,25
020						
040-192	Plus ou moins value	4 027,44	4 027,44			
041-2313	Rembt avances marchés publics	41 890,89			31 953,08	31 953,08
1641	Capital emprunts	102 975,30	101 852,86		195 600,00	195 600,00
16449	Emprunts - option tirage	320 002,00	320 002,00		293 336,00	293 336,00
165	Dépôts et cautionnements		305,67			
2041581	SDE-Biens mobiliers, études					
2041582	SDE-Bâtiments - installatiions			61 740,16	18 593,17	80 333,33
21538	SDE-Autres réseaux				110 850,00	110 850,00
<b>325 - ZA NAZARETH - REQUALIFICATION</b>		<b>829 495,20</b>	<b>701 365,34</b>	<b>80 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
2041581	Biens mobiliers-mat- études					
2041582	Bâtiments et installations					
2315	Travaux voirie et réseaux	829 495,20	701 365,34	80 000,00	20 000,00	100 000,00
<b>327 - ETUDES URBANISME (PLU- CŒUR DE VILLE)</b>		<b>27 580,80</b>	<b>23 684,97</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

1318	Subvention d'investissement		3 675,00		30 000,00	30 000,00
202	Frais d'études	27 580,80	20 009,97			
<b>335 - SALLE MUSCULATION FOYER VOLLEY</b>		<b>50 573,75</b>	<b>48 168,73</b>	<b>1 754,47</b>	<b>5 800,00</b>	<b>7 554,47</b>
2313	Travaux de construction	50 573,75	48 168,73	1 754,47	5 800,00	7 554,47
<b>336 - CIMETIERES - REPRISES CONCESSIONS</b>		<b>10 000,00</b>	<b>1 020,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
2312	Travaux sur Reprises de concessions		1 020,00		5 000,00	5 000,00
2051	Reprises de concessions	10 000,00				
<b>337 - RESTAURANT SCOLAIRE - ACCUEIL PERISCOLAIRE-LOCAUX DIRECTION</b>		<b>1 856 842,76</b>	<b>1 856 795,15</b>		<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
2188	Mobilier				50 000,00	50 000,00
2313	Travaux de construction	1 856 842,76	1 856 795,15		1 000 000,00	1 000 000,00
<b>344 - AMENAGEMENT RUE ABBAYE</b>		<b>152 441,46</b>	<b>81 866,16</b>	<b>65 874,14</b>	<b>2 000,00</b>	<b>67 874,14</b>
2152	Installation voirie		594,00			
2315	Travaux de voirie	152 441,46	81 272,16	65 874,14	2 000,00	67 874,14
<b>346 - BATIMENT ADMINISTRATIF QUAI DU DUC D'AIGUILLON</b>		<b>8 834,71</b>	<b>1 324,26</b>	<b>7 510,45</b>	<b>1,00</b>	<b>7 511,45</b>
2313	Travaux de construction	8 834,71	1 324,26	7 510,45	1,00	7 511,45
<b>347 - IMMEUBLE PLACE DU TRAMWAY</b>		<b>20 906,79</b>	<b>1 318,60</b>	<b>19 588,19</b>	<b>700,00</b>	<b>20 288,19</b>
2313	Travaux de construction	20 906,79	1 318,60	19 588,19	700,00	20 288,19
<b>350 - POLE SANTE LES GRANGES</b>		<b>500 000,00</b>	<b>4 590,19</b>			
2313	Travaux de construction	500 000,00	4 590,19			
<b>352 - AMENAGEMENT CHEMINS RANDONNEES</b>		<b>6 300,00</b>				
2312	Travaux terrains	6 300,00				
<b>355 - AMENAGEMENTS PARCS et JARDINS</b>		<b>30 000,00</b>	<b>28 980,62</b>			
2128	Autres agencements		5 728,80			
2315	Travaux voirie et réseaux	30 000,00	23 251,82			
<b>356 - SALLE MUTUALISEE COLLEGE</b>		<b>1 148 514,50</b>	<b>143 061,46</b>	<b>1 005 453,04</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 005 453,04</b>

2313	Travaux de construction	1 148 514,50	143 061,46	1 005 453,04	1 000 000,00	2 005 453,04
<b>358 - VOIRIE - PROGRAMME 2012</b>		<b>835,62</b>				
2315	Travaux de voirie	835,62				
<b>361 - ABORDS DU COLLEGE</b>		<b>428 955,16</b>	<b>25 731,10</b>	<b>403 224,06</b>		<b>403 224,06</b>
2315	Travaux de voirie	428 955,16	25 731,10	403 224,06		403 224,06
<b>362 - OPERATIONS FONCIERES</b>		<b>190 000,00</b>	<b>8 978,73</b>	<b>181 021,27</b>	<b>253 978,73</b>	<b>435 000,00</b>
2031	Frais d'études		36,00			
2111	Terrains nus				48 000,00	48 000,00
2115	Terrains bâtis				387 000,00	387 000,00
2118	autres terrains	190 000,00	8 942,73	181 021,27	- 181 021,27	
<b>364 - VOIRIE - PROGRAMME 2013</b>		<b>5 927,19</b>	<b>2 714,81</b>			
2315	Travaux de voirie	5 927,19	2 714,81			
<b>365 - MATERIEL- PROGRAMME 2013</b>		<b>1 119,04</b>	<b>1 040,71</b>			
2051	Concessions et droits similaires					
2181	Install - agencements divers					
2182	matériel de transport					
2183	matériel bureau et informatique					
2188	autres matériels	1 119,04	1 040,71			
<b>367- NOUVEAU QUARTIER NAZARETH</b>		<b>10 704,20</b>	<b>6 072,00</b>	<b>4 632,20</b>		<b>4 632,20</b>
2031	Etudes	10 704,20	6 072,00	4 632,20		4 632,20
<b>368 - BATIMENTS - PROGRAMME 2014</b>		<b>60 000,00</b>	<b>29 000,67</b>	<b>4 158,00</b>		<b>4 158,00</b>
2135	Installations générales agencement		3 980,62			
2188	Autres immobilisations corporelles		926,54			
2313	Travaux de construction	60 000,00	24 093,51	4 158,00		4 158,00
<b>369- VOIRIE - PROGRAMME 2014</b>		<b>100 000,00</b>	<b>22 196,17</b>	<b>56 991,46</b>		<b>56 991,46</b>
2313	Constructions		6 226,14			

2315	Travaux de voirie	100 000,00	15 970,03	56 991,46		56 991,46
<b>370 - MATERIEL- PROGRAMME 2014</b>		<b>159 117,94</b>	<b>126 890,27</b>	<b>32 227,67</b>	<b>150,00</b>	<b>32 377,67</b>
2135	install générales agencement		531,67			
2152	installations de voirie		5 256,84			
2158	Autres install matériel et outill		5 146,46			
2182	matériel de transport	157 617,94	107 880,00	32 227,67	150,00	32 377,67
2183	mtériel bureau et informatique	1 500,00	3 137,71			
2188	autres matériels		4 937,59			
<b>371- ETUDES PROJETS</b>		<b>52 241,26</b>			<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
2031	Etudes	52 241,26			10 000,00	10 000,00
<b>372 - MATERIEL- PROGRAMME 2015</b>					<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
2051	licences logiciels				6 000,00	6 000,00
2182	matériel de transport					
2183	Grosses réparations (déversoir)				70 000,00	70 000,00
2188	autres matériels				74 000,00	74 000,00
<b>373 - BATIMENTS - PROGRAMME 2015</b>					<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
2135	Installations générales agencement					
2188	Autres immobilisations corporelles					
2313	Travaux de construction				110 000,00	110 000,00
<b>374 - AMENAGEMENTS PARCS et JARDINS</b>					<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
2315	Voirie et réseaux				90 000,00	90 000,00
<b>375- VOIRIE - PROGRAMME 2015 + RESEAU PLUVIAL</b>					<b>171 073,14</b>	<b>171 073,14</b>
2315	Travaux voirie et réseaux				171 073,14	171 073,14
<b>376- POLE SANTE IMMOBILIER</b>					<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
2313	Constructions				500 000,00	500 000,00
<b>999 - OPERATION NON AFFECTEES</b>		<b>68 148,99</b>	<b>6 408,83</b>			
2041582	SDE-Bâtiments - installatiions	68 148,99	6 408,83			
<b>TOTAL</b>		<b>6 396 314,99</b>	<b>3 756 276,73</b>	<b>1 924 175,11</b>	<b>4 540 271,37</b>	<b>6 464 446,48</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES

CHAPITRE / OPERATIONS /COMPTES	INTITULE	2014		2015		
		BP 2014 + DM	REALISE 2014	REPORTS 2014	PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2015	TOTAL
<b>HORS OPERATIONS</b>		<b>2 618 183,99</b>	<b>1 790 517,89</b>		<b>1 507 948,48</b>	<b>1 507 948,48</b>
OO1	Résultat d'investissement reporté					
O24	Produits de cessions	203 800,00			30 540,00	30 540,00
O21	Virement section fonctionnement	581 975,21			737 197,25	737 197,25
040-2118	autres terrains	14 227,44	14 227,44			
040- 28041581	amortissements matériel		9 899,20			
040- 28041582	amortissement bâtiments	30 601,79	20 702,59		31 022,39	31 022,39
O41-238	Rembt Avances marchés publics	41 890,89	-		31 953,08	31 953,08
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	1 745 688,66	1 745 688,66		677 235,76	677 235,76
<b>OFI - OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 374 907,00</b>	<b>1 369 569,76</b>	<b>600 000,00</b>	<b>3 013 509,00</b>	<b>3 613 509,00</b>
10222	FC TVA	254 905,00	249 243,21		485 735,00	485 735,00
1641	Emprunt salle mutualisée	800 000,00	800 000,00			
1641	Emprunt salle mutualisée			600 000,00		600 000,00
1641	Emprunt Ecole - CMB				1 500 000,00	1 500 000,00
1641	Emprunt taux 0 - CAF				29 438,00	29 438,00
1641	Emprunt opérations foncières : Chambrin + Fontaine				205 000,00	205 000,00
1641	Emprunt pôle immobilier santé				500 000,00	500 000,00
16449	Emprunts - option tirage	320 002,00	320 002,00		293 336,00	293 336,00
165	Dépôts et cautions reçus		324,55			
<b>327 - ETUDES URBANISME (PLU- CŒUR DE VILLE)</b>		<b>5 215,00</b>	<b>7 985,00</b>			
13158	Subventions équipement	5 215,00				
1321	Subventions Etat		4 310,00			
1328	Autres organismes		3 675,00			

<b>335 - SALLE MUSCULATION FOYER VOLLEY</b>		<b>55 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>
1323	Subventions Département	55 000,00	40 000,00	15 000,00	- 15 000,00	
13251	Fonds concours CCPP				15 000,00	15 000,00
1641	Emprunt					
<b>337 - RESTAURANT SCOLAIRE - ACCUEIL PERISCOLAIRE-LOCAUX DIRECTION</b>		<b>339 009,00</b>	<b>49 414,00</b>	<b>289 175,60</b>	<b>9 813,40</b>	<b>298 989,00</b>
1321	Subvention Etat - DETR		29 790,00		74 790,00	74 790,00
1322	Subvention Région- envel Pays				9 433,00	9 433,00
1323	Subvention Département - contrat territoire	280 133,00		249 923,60	- 84 223,60	165 700,00
1328	Autres organismes - CAF	58 876,00	19 624,00	39 252,00	9 814,00	49 066,00
<b>350 - POLE SANTE LES GRANGES</b>		<b>500 000,00</b>				
1641	Emprunt	500 000,00				
<b>356 - SALLE MUTUALISEE COLLEGE</b>		<b>1 125 000,00</b>		<b>1 125 000,00</b>	<b>- 450 000,00</b>	<b>675 000,00</b>
1321	Etat DETR				150 000,00	150 000,00
1323	Subvention Conseil Général	375 000,00		375 000,00		375 000,00
13251	Fonds concours CCPP	150 000,00		150 000,00		150 000,00
1641	Emprunt	600 000,00		600 000,00	- 600 000,00	
<b>361 - ABORDS DU COLLEGE</b>		<b>379 000,00</b>		<b>309 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>354 000,00</b>
13251	Fonds concours CCPP + autres communes	379 000,00		309 000,00	45 000,00	354 000,00
<b>999 - OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			<b>7 553,83</b>			
2041582	autres groupements (SDE)		4 962,16			
21538	autres réseaux		2 591,67			
<b>TOTAL</b>		<b>6 396 314,99</b>	<b>3 265 040,48</b>	<b>2 338 175,60</b>	<b>4 126 270,88</b>	<b>6 464 446,48</b>

Après cette présentation, le Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs questions et observations.

Monsieur Meslay sollicite des explications sur les opérations suivantes :

→ 327 – études urbanisme. Inscription d'un crédit de 30 000 € :

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 23 juin 2014, a prescrit une révision du Plan Local d'Urbanisme. Il indique que cette révision n'est pas lancée à ce jour et qu'il n'est pas certain qu'elle le soit en fonction des orientations prises par la communauté de communes en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

→ 362 – Opérations foncières – détail des prévisions :

- Acquisitions de terrains en zone artisanale (Barbanson – Duclos)

- Propriétés bâties : Grand Passage – Fontaine – Beuffeuil et centre départemental de solidarité rue du Docteur Chambrin

→ 376 – Pôle de santé :

Monsieur Meslay s'étonne de voir l'opération 350 – Pôle de santé les Granges, annulée. Un crédit de 500 000 € avait été inscrit en 2014 et la proposition de budget 2015 présente un crédit sur une nouvelle opération pôle de santé. Cette modification laisse supposer que le projet sur le site des Granges est abandonné au profit d'un nouveau site sans que le conseil municipal n'en ait été informé.

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en tout début de mandat, de ne pas donner suite à la consultation de maîtrise d'œuvre engagée sur le site des Granges afin de prendre le temps de la réflexion en concertation avec les professionnels du secteur médical et para-médical. Les enveloppes avaient été retournées aux cabinets d'études.

Il indique qu'à ce jour les études sont toujours en cours et qu'aucune décision n'est prise. Pour autant le site des friches de la rue du Général de Gaulle présente un intérêt évident du fait de son emplacement d'une part mais aussi dans la mesure où il règle le problème de ces friches qui deviennent insupportables.

Monsieur Meslay ajoute que cette option présente aussi l'inconvénient de l'obligation pour la commune d'acquiescer ces friches.

Monsieur Barraux conclue en précisant qu'il lui semble pertinent d'envisager de se débarrasser des friches. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, après avis en commission, dès que des éléments d'études concrets le permettront.

Sur un plan plus général, Monsieur Meslay juge l'envoi des documents budgétaires, le 30 janvier 2015 à 18 h 32 pour la commission des finances de 19 h, trop tardif pour permettre aux conseillers d'étudier les propositions. D'autre part, il s'étonne que l'ensemble des conseillers municipaux ait été destinataire de ce budget. Cela pose la question du rôle de la commission des finances.

Par ailleurs, il donne lecture d'un rapport rédigé au nom de la minorité et rappelle qu'au terme d'une délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014, le maire a reçu délégation pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT. Il indique que cette même délibération prévoit l'obligation pour le maire de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation.

Il précise que cette délégation ne doit pas remettre en question le respect de transparence qui s'impose.

Dans ces conditions, la minorité s'étonne que de nombreux achats, tels que la balayeuse, les panneaux lumineux sur les quais ou travaux : restauration lavoir de l'Evinais, le bureau du maire, l'enlèvement des vases de l'Arguenon... n'aient pas donné lieu à information à posteriori.

Monsieur Meslay ajoute qu'il s'agit d'une pratique qui n'a jamais eu cours à la mairie de Plancoët et qu'elle traduit un manque de respect à l'égard des électeurs.

Les représentants de la minorité considèrent que l'esprit de la délibération du 17 avril 2014 n'est pas respecté. En conséquence, ils voteront « contre » le compte administratif présenté par le Maire.

Le Maire indique que le Code des Marchés Publics est respecté et fait observer qu'il a pu relever des achats et travaux effectués en dehors de toute information au conseil municipal, pendant la précédente mandature.

Il confirme à nouveau que tous les achats et/ou travaux sont effectués de manière légale et dans le respect du Code des Marchés Publics.

Monsieur Meslay précise qu'il demande simplement qu'une information soit faite au conseil municipal conformément à la délibération du 17 avril 2014 tandis que Madame Hautière ajoute que ce n'est ni la régularité, ni la pertinence qui sont mises en doute mais bien le manquement à l'information du conseil municipal.

Le Maire rappelle que la délégation concerne tous les achats et travaux jusque 150 000 € et précise que toutes les décisions sont préparées en réunion d'adjoints puis selon l'importance en commission. Pour ce qui concerne les travaux de rafraîchissement de son bureau – dont la facture est exactement de 1 154.00 €- il rappelle qu'après 30 ans pour ce bureau humide et peu utilisé, il a semblé pertinent de donner au maire présent tous les jours à la mairie, un cadre de travail fonctionnel qui lui permette d'accueillir les administrés dans de bonnes conditions.

Madame Hautière indique que les représentants de la minorité sont présents dans les commissions autant que possible mais leur faible représentation constitue une difficulté à être présent partout. Monsieur Meslay ajoute que si leur proposition de présenter des suppléants avait été acceptée, le problème de présence n'aurait pas lieu. A titre d'exemple Madame Hautière indique qu'elle regrette ne n'avoir pas été associée à la rédaction du bulletin municipal. Le Maire lui fait remarquer qu'elle a souvent été conviée à des réunions et absente pour obligations professionnelles. Le Maire rappelle à la minorité son faible score aux dernières municipales, ce qui effectivement leur donne peu de représentants au conseil municipal.

Monsieur Bouan intervient pour préciser le nombre de réunions de la commission « animation » depuis le début du mandat, à savoir 12 fois.

Pour revenir au compte administratif, le Maire note que la veille, il a présenté en sa qualité de vice-président de la communauté de communes Plancoët-Plélan, le compte administratif et que Monsieur Meslay, n'a fait part d'aucune observation et a voté ce compte administratif, pourtant présenté par la même personne.

Monsieur Meslay indique qu'à la Communauté de Communes, Monsieur Barraux est Vice-Président et non Président.

Il ajoute que la gestion de la commune par l'équipe en place n'est pas claire, que l'on ne parvient pas à discerner les objectifs visés, quelles sont les orientations et cite pour exemple, le pôle santé différé puis déplacé, le manque d'informations sur un projet de lotissement... en fait l'impression d'une absence de projet.

Le Maire répond qu'au contraire sa gestion et le programme de son équipe sont très clairs et il l'a annoncé à plusieurs reprises :

- proximité avec la population par un accueil quotidien
- prise en charge active du dossier « désertification médicale » qui permet d'annoncer aujourd'hui l'arrivée prochaine de trois médecins sur la commune et l'émergence d'un pôle santé.
- actions menées pour gérer au mieux les crues de l'Arguenon en amont avec les travaux de désenvasement mais aussi mise en place de batardeaux, alerte sms...
- création d'un lotissement pour accueillir de nouvelles familles...

Il ajoute à l'intention de Monsieur Meslay qu'il se tient à sa disposition pour le rencontrer quand il le souhaite.

Après ce débat, le Maire présente la balance du compte administratif général 2014 :

<b>BALANCE 2014</b>				
	<b>PREVISIONS BP + DM</b>	<b>REALISE</b>	<b>REPORT 2014</b>	<b>TOTAL REALISE + REPORTS</b>
<u>Section de Fonctionnement</u>				
<b>DEPENSES</b>	2 874 312.44	2 074 146.24		2 074 146.24
<b>RECETTES</b>	2 874 312.44	3 001 550.64		3 001 550.64
	<b>EXCEDENT</b>	<b>927 404.40</b>		<b>927 404.40</b>
	<b>DEFICIT</b>			
<u>Section d'Investissement</u>				
<b>DEPENSES</b>	6 396 314.99	3 756 276.73	1 924 175.11	5 680 451.84
<b>RECETTES</b>	6 396 314.99	3 265 040.48	1 738 175.60	5 003 216.08
	<b>EXCEDENT</b>			
	<b>DEFICIT</b>	<b>491 236.25</b>	<b>185 999.51</b>	<b>677 235.76</b>
<b>AFFECTATION : 677 235.76 €</b>				
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DEFINITIF : 250 168.64 €</b>				

Avant de proposer ce compte administratif au vote des conseillers, il les invite à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion du Trésorier.

**03 - BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION**  
Année 2014

Le Conseil Municipal,

**Après s'être fait présenter** le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE à l'unanimité**

Par 19 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et V. Le Dissez

que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **04 - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Afin de permettre aux conseillers municipaux de procéder au vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur François BOUAN, premier adjoint, prend la présidence.  
Il soumet le compte administratif 2014 présenté par Monsieur le Maire à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal :

Par 16 voix « Pour » dont 2 procurations de Y. Rébillard et E. Legoff  
et 3 voix « Contre » de P. Meslay, M. Hautière et V. Le Dissez par procuration

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget général.

Le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

Il fait savoir, afin de clore le débat sur le respect de la délibération du 17 avril 2014, qu'il communiquera lors de chaque séance du conseil municipal, les achats ou travaux significatifs effectués.

Il rappelle qu'il a déjà mis en place l'envoi des propositions de délibérations avant chaque séance à l'ensemble des conseillers afin de faciliter leur participation au conseil.

Monsieur Meslay conclue en indiquant qu'il renouvelle ses remerciements pour cette initiative.

**05 - BUDGET GENERAL COMMUNE**  
**Affectation résultats 2015**

Après l'adoption du compte – administratif, il convient de procéder à l'affectation du résultat au profit du budget primitif 2015.

Monsieur le Maire constate que :

- l'autofinancement prévu au budget primitif 2014 s'élève à : 581 975.21 €
- l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à : 927 404.40 €
- le besoin d'autofinancement sur les opérations réalisées en 2014 et reportées sur la section d'investissement s'élève à : 677 235.76€

Il propose aux conseillers municipaux d'affecter un montant de 677 235.76 € à la section d'investissement pour financer les opérations réalisées en 2014 et à reporter au budget primitif 2015.

**Le conseil municipal,**

Par 16 voix « Pour » dont 2 procurations de Y. Rébillard et E. Legoff  
 et 3 « Abstentions » de P. Meslay, M. Hautière et V. Le Dissez par procuration

- **DECIDE** d'affecter à la section investissement le montant 677 235.76 € et précise que cette reprise fera l'objet d'un titre de recettes au compte 10682 du budget primitif 2015.

**06 - BUDGET PRIMITIF GENERAL 2015**  
**Approbation**

Après présentation du budget primitif général pour l'année 2015 par Monsieur le Maire, section par section et après avoir apporté les commentaires et explications nécessaires et répondu aux questions posées,

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter le budget primitif pour 2015 dont la balance s'établit ainsi :

	PREVISIONS BP 2015	REPORTS 2014	TOTAL PREVISIONS + REPORTS
<b>Section de Fonctionnement</b>			
DEPENSES	3 136 379.64		3 136 379.64
RECETTES	3 136 379.64		3 136 379.64
<b>Section d'Investissement</b>			
DEPENSES	4 540 271.37	1 924 175.11	6 464 446.48
RECETTES	4 126 270.88	2 338 175.60	6 464 446.48

Après cette présentation et débats,

**Le conseil municipal,**

Par 16 voix « Pour » dont 2 procurations de Y. Rébillard et E. Legoff  
 et 3 voix « Contre » de P. Meslay, M. Hautière et V. Le Dissez par procuration

ADOpte le budget primitif général présenté pour 2015.

Pour répondre à l'étonnement de Monsieur le Maire sur cette position....

**07- CESSIONS – ACQUISITIONS 2014  
 INFORMATION**

Monsieur le Maire rend compte de l'état des cessions et acquisitions de biens immobiliers réalisés au cours de l'année 2014

**ACQUISITIONS :**

TIERS	DENOMINATION DU BIEN	PRIX DE VENTE	MANDAT
<b>Article 2182 - Matériel de transport</b>		<b>107 880.00 €</b>	
SA EUROPE SERVICE	Balayeuse Swingo 200	107 880.00 €	804
<b>Article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique</b>		<b>3 137.66 €</b>	
KONICA MINOLTA	Copieur	1 247.57	228
ORANGE	Achat téléphone portable	113.88	688
ORANGE	Achat téléphones portables	344.21	1251
MICRO CONTACT	Imprimante brother bureau	228.00	1339
TOP OFFICE	Mobilier bureau	1 204.05	1497
<b>Article 2188 - Autres immobilisations corporelles</b>		<b>6 904.84 €</b>	
SAPI	Chariot extensible 4 bras - Eglises	1 040.71	113
CAMIF	Store mairie	309.31	568
CAMIF	Stores mairie	617.23	956
SICLI	Appareil poudre 50 kg	729.60	500
AVS	Trophée joueur piano et drapeaux pavillon	120.72	567
HYPER U	Cafetière mairie	79.99	708
France COLLECTIVITES	Table Pique Nique	1 391.52	877
NATHIS	Buts et filets de Hand scolaire	1 357.32	878
AVS	Pavillons Bretagne/France/Europe/Allemagne	994.44	930
HYPER U	Réfrigérateur services techniques	195.00	1175
LACHIVER	Horloge bureaux mairie	69.00	69.00
<b>Article 2218 - Autres terrains</b>		<b>8 942.73 €</b>	
LUSTEAU - TEXIER	Terrain Place de la Mairie 6a74ca	625.05	326
NOTAIRES ASSOCIES	Terrains agricoles Macé – Le Petit Trait	8 317.68	1369
<b>TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS</b>		<b>69 473,49 €</b>	

**08 - MARCHES PUBLICS 2014**

Monsieur le maire présente la liste des marchés contractés en 2014.

NUMERO	OBJET	Montant HT	ENTREPRISE TITULAIRE
001-172-2014	<b>Maison de santé</b> – Maîtrise d'œuvre	7 176.00	ARCHIPOLE
002-172-2014	<b>Salle mutualisée</b> LOT 1 – VRD LOT 2 – GROS ŒUVRE LOT 3 - CHARPENTE BOIS LOT 4 – COUVERTURES LOT 5 – ETANCHEITE LOT 6 – ISOLATION BARDAGE LOT 7 – SERRURERIE LOT 8 – MENUISERIES EXT LOT 9 – MENUISERIES INT. LOT 10 – PLATRIERIE SECHE LOT 11 – PLAFONDS SUSPENDUS LOT 12 – REVETEMENTS SOLS LOT 13 – PEINTURE LOT 14 – PLOMBERIE SANITAIRES LOT 15 – CHAUFFAGE VENTIL. LOT 16 – ELECTRICITE LOT 17 – EQUIPEMENTS CUISINE	134 842.90 420 549.17 96 177.49 5 993.90 61 078.54 139 111.13 47 155.00 88 614.00 54 845.55 47 751.42 9 469.35 90 956.08 25 812.35 67 483.64 219 631.98 84 673.72 17 319.24	EVEN COSTA DANIEL VILLALON DENIEL TURMEL RENAULT PERROQUIN MARTIN DAGORN MANIVEL MIRIEL PIEDVACHE CLIMATECH CLIMATECH LE BOHEC CAILLAREC
003-172-2014	<b>ZA Nazareth – Mission CSPA</b>	1 092.00	TPF
004-172-2014	<b>Travaux Abords du Collège</b> LOT 1 - TERRASSEMENT LOT 2 – MOBILIER URBAIN LOT 3 – EAUX PLUVIALES LOT 4 – ESPACES VERTS	413 141.71 35 977.00 159 037.00 26 921.36	COLAS ESCEEV EUROVIA POISSON

**09 - REGIE DE RECETTES  
Extension objet**

Le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 02 mars 2007, une régie de recettes a été créée pour permettre l'encaissement de numéraires et de chèques relatifs à :

→ Location de la salle des fêtes

Il indique que des prestations sont également réglées par chèque ou en numéraire et étaient jusqu'alors prises en compte par la perception, sur simple délibération.

Il s'agit des prestations « cours de dessins » et des repas payants des aînés.

La trésorerie de Plancoët a fait connaître qu'il était nécessaire d'étendre l'objet de la régie de la salle des fêtes pour permettre l'encaissement de ces prestations.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Par 19 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et de V. Le Dissez

- **DECIDE** de modifier la délibération du 02 mars 2007 créant une régie de recettes pour les locations de salles à la salle des fêtes, de façon à étendre son objet aux encaissements suivants :

- ⇒ Prestations cours de dessin
- ⇒ Repas payants à l'occasion du repas des aînés

## 10 - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT OPTION TVA IMMOBILIERE

Le Maire informe les conseillers municipaux que de nouvelles dispositions viennent réformer la TVA immobilière entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les services d'eau potable et d'assainissement exploités en affermage.

Il rappelle que jusqu'à présent, ces services ne récupéraient la TVA que sur l'investissement par l'intermédiaire du fermier.

Désormais, avec ce nouveau dispositif, les services affermés vont être alignés sur la réglementation TVA applicable aux régies :

- Récupération de la TVA sur l'investissement et le fonctionnement
- Présentation du budget hors taxes et la collectivité sera assujettie à la TVA, ce qui signifie entre autre, que toutes ses factures devront comporter de la TVA et qu'elle devra gérer un « compte TVA » en liaison avec la trésorerie et les services fiscaux.

Si cette réforme s'impose pour les nouveaux contrats de délégation de service applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle est optionnelle pour la commune de Plancoët dont le contrat d'affermage est antérieur.

L'application de ce dispositif présente l'avantage de supprimer un certain nombre d'écritures lors de l'émission de chaque mandat, donc un allègement administratif.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre est passé sous ce nouveau régime. De ce fait, les achats d'eau seront facturés à la commune avec une TVA qu'il ne sera pas possible de récupérer si la commune n'opte pas pour ce nouveau régime.

Les services de la Trésorerie, consultés à cet effet, sont favorables à cette option.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par 19 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et de V. Le Dissez

- **DECIDE** d'opter pour l'application de la réforme de la TVA immobilière pour les services exploités en affermage, d'eau potable et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**11 - ABORDS DU COLLEGE**  
**Attribution de marchés**

Monsieur Gesret rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 6 octobre 2014

→ Approuvant le programme de travaux présenté par le cabinet QUARTA au stade PRO, ainsi que son estimation.

→ Autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Il indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie les 16 et 23 janvier 2015 en vue d'ouvrir et d'analyser les offres relatives à cette consultation, soit une trentaine de plis.

Il précise également que le Conseil Général a fait connaître son intention d'attribuer une subvention de 45 000 € pour sa participation au financement de bassins de réception des eaux pluviales nécessaires en fonction des constructions liées au collège.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une participation aux travaux supplémentaires rendus nécessaires pour la réception des eaux pluviales du secteur et notamment des constructions du nouveau collège.

Au terme de cette analyse, les entreprises les mieux disantes ont été proposées par la commission :

ENTREPRISES / LOTS	ESTIMATION MO HT	OFFRE LA MIEUX DISANTE HT	OFFRE LA MIEUX DISANTE TTC
Lot 1 - COLAS	533 674.50	413 141.71	495 770.06
Lot 2 - ESCEEV	36 300.00	35 977.00	43 172.40
Lot 3 - EUROVIA	180 613.00	159 037.00	190 844.40
Lot 4 - POISSON	41 622.40	26 921.36	32 305.64
<b>TOTAL</b>	<b>792 209.90</b>	<b>635 077.07</b>	<b>762 092.50</b>

Monsieur Gesret propose aux conseillers municipaux d'adopter la délibération suivante :

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par 18 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et de V. Le Dissez  
Et 1 abstention de M. Hautière

- **DECIDE** de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis et d'attribuer les marchés aux entreprises conformément au tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et tous documents s'y rapportant et à donner les ordres de services correspondants.

## 12 – ZONE ARTISANALE - MARCHE DE TRAVAUX AVENANT n° 2 - LOT 1 – EVEN

Monsieur GESRET rappelle que par délibération du 31 janvier 2014, le conseil municipal a attribué le lot 1 – voirie – terrassements – eaux pluviales et réseaux – du marché relatif à l'aménagement de la zone artisanale de Nazareth à l'entreprise EVEN.

Il indique que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires, notamment :

- Continuité du chemin derrière le lotissement de Canlac
- Rechargement en béton sur le 2<sup>ème</sup> carrefour surélevé afin de tenir compte du niveau du terrain.

L'entreprise EVEN a proposé le 4 décembre 2014 un avenant n° 2.

La variation du marché objet du présent avenant s'élève à 15 945.98 € HT soit 19 135.17 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 531 887.23 € ht soit 638 264.68 € TTC – variation de 6.60 %.

Modification du marché initial :

-	Montant du marché initial	498 969.10 €
-	Avenant n° 1	16 972.15 €
-	Avenant n° 2	15 945.98 €
-	Total HT	531 887.23 €
-	TVA 20 %	<u>106 377.45 €</u>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>638 264.68 €</b>

Monsieur GESRET propose aux conseillers municipaux de valider l'avenant proposé qui a été soumis à la commission d'ouverture des plis réunie le 23 janvier 2015 et a reçu un avis favorable à l'unanimité dont une abstention de Monsieur Gaultier en raison de difficultés d'accès au passage du 2<sup>ème</sup> plateau surélevé de la route de Dinan.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par 19 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et de V. Le Dissez

- **VALIDE** l'avenant n° 01 du lot 2 au marché de travaux d'aménagement de la zone artisanale de Nazareth.
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 présenté ainsi que tous documents s'y rapportant.

## 13 – ATTRIBUTION MARCHES DIVERS INFORMATION

Marchés attribués présentés en commission d'ouverture des plis du 23 janvier 2015.

### 1. MARCHES PUBLICS – bulletin municipal – consultation

Le Maire informe les membres de la commission des finances qu'il a procédé à une consultation pour la conception et l'impression des bulletins municipaux.

4 imprimeurs ont été consultés :

- Atelier FANIK
- ROUDENN GRAFIK
- Imprimerie de L'HORLOGE
- RAYURES ET POINTILLES

L'imprimerie de l'Horloge n'a pas répondu et le montant des offres variait entre 3 810.00 € ht et 5 949.50 € HT.

C'est l'offre de RAYURES ET POINTILLES qui était la mieux disante.

Il informe qu'en application de la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 l'autorisant à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, il a signé le marché correspondant avec Rayures et Pointillés .

## **2. TRAVAUX REHABILITATION EAUX USEES**

Monsieur GESRET informe les membres de la commission d'ouverture des plis qu'il a sollicité Monsieur Cyril GERMAIN du bureau d'études NICOLAS Associés pour prolonger sa mission initiale engagée pour l'étude de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales , d'eaux usées et d'eau potable

Il présente l'intérêt tant au niveau technique que financier de confier cette mission à Monsieur GERMAIN.

La proposition consiste à confier au bureau d'études NICOLAS, une étude préliminaire en vue de la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux concernant la réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable, comprenant :

- Définir le programme d'aménagement dans son intégralité
- Identifier les contraintes techniques, environnementales, urbanistiques, juridiques et financières
- Apporter des réponses techniques à ces contraintes
- Déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle et ses moyens de financement si nécessaire
- Etablir la faisabilité de l'opération et définir des études pré opérationnelles à mener.

Il précise que cette prestation s'inscrit dans l'action engagée par la commune en faveur de la réduction des eaux parasites arrivant à la station d'épuration.

Montant HT : 4 400.00 € - 5 280.00 € TTC

Il informe qu'en application de la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 l'autorisant à signer les marchés d'un montant inférieur à 150 000 € HT, il a signé le marché correspondant avec le bureau d'études Nicolas associés .

**14 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**  
**Compte-rendu délégation**

Compte-rendu délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 - 15<sup>e</sup> alinéa

<b>Propriétaires</b>	M. CANDELA Jean-Luc 4 rue Anatole Le Braz – 22130 Plancoët
<i>Désignation</i>	Non bâti
<i>Adresse /cadastre</i>	Rue Anatole le Braz Parcelle AB N° 423p – 689 m2
<i>Acquéreur</i>	M. et Mme BLANCHARD Jean Marc Marie La Ville Gicquiaux – 22130 Languenan
<b>Décision proposée</b>	<b><i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i></b>

<b>Propriétaires</b>	M. CHEREAU David Roger Yves 18 rue Eric Tabarly – 22130 Plancoët
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre - Habitation
<i>Adresse /cadastre</i>	18 rue Eric Tabarly Parcelle ZD N° 429 – 610m2
<i>Acquéreur</i>	Mme. RASMONT Sylvie Julie Gabrielle 2 rue du Pont – 22130 Plancoët
<b>Décision</b>	<b><i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i></b>

<b>Propriétaires</b>	M. Denis Froger – 9 rue de l'Evinais – 22130 Plancoët Mme Lisa Gouillet – 11 rue du Val de Rance – 22100 Dinan
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre - Habitation
<i>Adresse /cadastre</i>	9 rue de l'Evinais – 22130 Plancoët Section AD – N° 360 – 669m2
<i>Acquéreur</i>	M. et Mme SEFFRAY Raymond 36 rue des Pépinières – 77127 Lieusaint
<b>Décision</b>	<b><i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i></b>

<b>Propriétaires</b>	M. Thierry LEROY 408 Square du Dragon – 91000 Evry
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre - Habitation
<i>Adresse /cadastre</i>	7 Place de la Mairie Section AH N° 90 – 228m2
<i>Acquéreur</i>	Mme DECLERCK Françoise 408 Square du Dragon – 91000 Evry
<b>Décision</b>	<b><i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i></b>

<b>Propriétaires</b>	Mme Cécile MACE épouse CHENU : 3/6 en pleine propriété en usufruit 4 rue de l'Abbaye – 22130 Plancoët
<i>Désignation</i>	Bâti sur terrain propre – Habitation
<i>Adresse /cadastre</i>	4 rue de l'Abbaye – 22130 Plancoët Section AD N°428/430/431/432 – 921m2
<i>Acquéreur</i>	M. et Mme Vincent GIBOIRE 16 rue des Renardières – 22550 Maignon
<b>Décision</b>	<b><i>La commune n'exerce pas son droit de préemption</i></b>

**15 – DOSSIERS DETR 2015**  
**- aménagement des abords du collège**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du 31 janvier 2014, le conseil a décidé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement des abords du collège.

Le Préfet des Côtes d'Armor a fait connaître par la suite sa décision de ne pas retenir ce dossier au titre du programme 2014.

Le Maire rappelle que ce projet d'aménagement est éligible à la DETR sous la rubrique « travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité »

Ce programme de travaux est réparti sur 5 axes différents avec une répartition des financements entre collectivités selon le secteur concerné (**hors attribution de DETR**).

REPARTITION		PARKING CIMETIERE (1)	GARE DE BUS (2)	PARVIS COLLEGE (3)	PARKING DU COLLEGE (4)	RUE DE LA MADELEINE (5)	TOTAL
COLLECTIVITES	REGLE DE REPARTITION	MONTANT HT DES TRAVAUX					
		53 000	205 000	119 000	110 000	169 000	656 000
REPARTITION ENTRE COLLECTIVITES							
PLANCOET	Totalité 1 et 5 - 50 % avec CCPP pour le 4 - répartition entre toutes les collectivités selon règles Syndicat du Collège pour le 2 et le 3	53 000			55 000	169 000	277 000
COMMUNAUTE DE COMMUNES CCPP	50 % avec Plancoët pour le 4 - répartition entre toutes les collectivités selon règles Syndicat du Collège pour le 2 et 3, Le tout dans la limite de 50 % de l'ensemble des travaux, soit 328 250,		254 000		55 000		309 000
AUTRES COLLECTIVITES	Répartition entre toutes les collectivités selon règles Syndicat du Collège pour le 2 et le 3		70 000				70 000
<b>TOTAL</b>		<b>53 000</b>	<b>324 000</b>		<b>110 000</b>		<b>656 000</b>

La Communauté de Communes de PLANCOET-LELAN a décidé, lors de sa séance du 27 janvier 2014, d'apporter un fonds de concours pour l'aménagement de ces abords. Les autres collectivités concernées ont été sollicitées également à hauteur de 70 000 €. A ce jour, aucune d'entre elle n'a répondu à cette demande et le projet de budget ne tient pas compte de leur participation.

La demande de subvention au titre de la DDTR concerne la globalité du projet d'aménagement, estimé à 656 000 € HT. En cas d'acceptation de ce dossier, le montant de la DETR sera diminué des participations indiquées dans le tableau ci-dessus, proportionnellement à leur montant initial.

Depuis, le projet a été affiné et l'ouverture des plis a eu lieu.

Considérant le projet d'aménagement des abords du collège,  
 Considérant la délibération du conseil communautaire de Plancoët-Plélan en date du 27 janvier 2014, relative au financement de ce projet ainsi que la délibération de ce mardi 3 février 2015 autorisant le maire à signer les marchés,

Le Conseil Municipal,

⇒ **Après avoir approuvé** le projet d'aménagement extérieur des abords du collège par délibération du 31 janvier 2014

⇒ **Après avoir approuvé** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 656 000 € HT

⇒ **Après avoir approuvé** le plan de financement arrêté ainsi qu'il suit :

- Communauté de Communes Plancoët-Plélan	216 300 €
- Commune de Plancoët	193 900 €
- Autres communes	49 000 €
- DETR	<u>196 800 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>656 000 €</b>

⇒ **S'être fait présenté** le nouveau plan de financement arrêté au stade de l'attribution des marchés :

- Coût HT de cette opération :	
. attribution lots	635 077.07
. maîtrise d'œuvre + divers	<u>117 383.00</u>
	<b>752 460.07 HT</b>

- Plan de financement :	
. Conseil Général (cuves eaux pluviales)	45 000.00
. DETR (30 %)	225 738.03
. Commune de Plancoët + CCPP	481 722.04

à l'unanimité,

Par 19 voix « pour » dont 3 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff et de V. Le Dissez

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 %

## 16 – ATTRIBUTION SUBVENTION CREATION MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de subvention en vue de l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles, régie en association Loi de 1901 « CAP' CANAILLES » .

Cette demande émane des 3 membres de cette association : Madame DELAUNE Gladys – Madame HARCAR Nathalie et Madame SALAUN Carole.

Cette activité serait exercée dans une maison particulière, louée à cet effet par l'association, et située 21, rue Jules Verne à Plancoët moyennant un loyer mensuel de 700 €.

La subvention sollicitée correspond à un mois de loyer, soit 700 €

Le Maire propose d'attribuer cette subvention exceptionnelle de démarrage de 700 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par 18 voix « pour » dont 2 procurations de Y. Rébillard – E. Legoff  
et 1 abstention de V. Le Dissez par procuration

⇒ **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Cap canaille.

La séance est levée à 20 h 49